



Le passeport opératoire réfractif de l'adulte

Découvrez
le parcours de l'opéré.e
en chirurgie réfractive
au laser



Votre opération réfractive

L'opération se décide de façon réfléchie, après bilan et explications.

Elle ne fait pas mal, elle est rapide (10 à 20 minutes) et la clinique en a une pratique exclusive depuis plus de 23 ans pour 110 000 cas.

Vous êtes en sécurité dans une structure spécialisée consacrée à une équipe chirurgicale experte assistée de professionnels de santé dédiés à la chirurgie réfractive



Avant l'intervention

Une fois la date déterminée le chirurgien vous remet toutes les prescriptions médicales liées aux soins, son honoraire, ses informations et vos rendez vous.

Il faut procéder à la **pré admission** en allant sur votre espace sécurisé du portail internet de la clinique en cliquant sur :

<https://formalites.cliniquedelavision.com>

Le portail patient est un nouvel outil interactif pour gagner en fiabilité, en sécurité et en rapidité.



Documents contenus dans le passeport réfractif

- Le formulaire d'admission à remplir**
(prévoir un document national identifiant avec photo)
 - La fiche d'information officielle concernant l'intervention programmée**
 - Le consentement opératoire à signer**
 - Le devis de l'établissement**
 - La fiche concernant la personne à contacter et/ou de confiance**
 - Les conseils pour la préparation à l'opération et au départ**
- Et déjà sont préparés :**
- L'attestation opératoire**
 - Le bulletin de sortie**



Que faire ou ne pas faire le jour J ?

3 jours avant,

Ne mettez plus vos lentilles de contact.

Achetez vos produits médicamenteux post opératoires.

Jour J,

Prenez, une douche savonneuse avec shampoing.

Apportez :

- Votre dossier administratif et médical
- Un moyen de paiement
- Un document national d'identité

Arrivez juste à l'heure et éteignez votre téléphone.

Il n'est pas nécessaire d'être accompagné.e pour l'admission



Jour J, **autorisé**



Boire ou manger sans excès



Médicaments habituels ou prescrits



Jour J, **non autorisé**



Alcool ou Excitants



Maquillage



Bijoux



Questions post opératoires

Puis-je sortir seul.e de la clinique ?

Il est conseillé que vous soyez raccompagné(e)

Qui me fera les soins post opératoires ?

Vous-même car ils sont très simples

Comment s'effectue le départ ?

La vision sera trouble en sortant du bloc opératoire.

Une collation sera servie et un temps de repos sera possible.

Vous partirez dès que vous vous sentirez en état de le faire et avec l'assentiment médical.

+ d'infos

Pour toutes questions médicales

Interrogez votre médecin et son secrétariat.

Aide à l'enregistrement :

secretariatpatient@cliniquevision.com

L'établissement ne délivre pas :

de bordereau, d'arrêt de travail, de bon de transport

L'établissement vous délivre :

Une facture acquittée en un exemplaire unique

Le médecin vous remet :

Les ordonnances médicales, les RDV, comptes rendus, lettres et recommandations médicales

Accès

Clinique de la Vision

131 rue de l'Université, 75007 Paris



RER : C
Alma ou Invalides



Parking :
Quai d'Orsay ou Invalides



Métro : 13, 8



Bus :
28, 42, 63, 69, 80, 83, 92, 93

Contact

01 58 05 20 00

Direction : dir@cliniquevision.com

Patient : secretariatpatient@cliniquedelavision.com

Assistance post opératoire

le cabinet de votre ophtalmologiste, la clinique aux heures ouvrées, les urgences oculaires à Paris : www.cliniquedelavision.com/fr/continue-des-soins

Charte de l'hospitalisé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-de-sante-vos-droits/modeles-et-documents/article/la-chart-e-de-la-personne-hospitalisee>